



Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org
Tél. : 06 48 42 54 68



Paris, le 2 juin 2021

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Vous avez chargé l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) afin que des propositions à court-terme vous soient faites visant à réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire. Selon vos sources, l'augmentation des délais d'attente est la conséquence des répercussions de la crise sanitaire sur l'activité de l'enseignement de la conduite et la production de places d'examen.

Le SANEER, syndicat représentatif des Inspecteurs et des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (IPCSR, DPCSR) a été, à ce titre, contacté pour être auditionné par deux inspecteurs de l'IGA afin d'évoquer la situation et les améliorations possibles. L'audition s'est déroulée en visioconférence le 1er décembre dernier. Un rapport de l'IGA référencé N°20101-R, vous a été adressé au mois de mars.

Par lettre datée du 10 mai dernier, Madame la Déléguée interministérielle à la sécurité routière, à notre demande suite à une réunion, nous a adressé les dix recommandations de l'IGA contenues dans ce rapport.

Le SANEER ne peut que regretter que les agents de l'État et leur mission de service public doivent faire les frais des conséquences de la crise sanitaire alors même que seul l'engagement des IPCSR et DPCSR a permis d'atteindre l'objectif de la réforme du permis de conduire de 2014, la réduction drastique des délais d'attente des candidats. Le délai a été ramené à 42 jours en février 2020, juste avant le déclenchement de la pandémie.

L'appréciation de l'impact de la crise sanitaire sur les candidats au permis de conduire, en attente de places d'examen, n'est pas avéré comme le souligne la recommandation n°1. La DSR ne dispose d'aucun outil permettant de déterminer la réalité de la demande.

Ce préavis de grève dénonce la volonté politique de démantèlement du service public des examens du permis de conduire.

Le 1^{er} septembre prochain, les IPCSR seront évincés de l'évaluation de l'épreuve hors circulation des titres professionnels du groupe lourd. Ils seront remplacés par des contractuels de droit privé. **C'est la privatisation d'une partie d'un examen du permis de conduire.**

L'augmentation du nombre de recrutements d'examineurs au lieu d'IPCSR, fonctionnaires d'Etat, est une nouvelle étape vers la privatisation de nos missions.

Concentrer les examens du permis de conduire sur les centres principaux, c'est l'abandon du maillage territorial du service public dans les territoires.

Alors même que les IPCSR et DPCSR exercent leur mission de service public au plus près des usagers, dans des conditions très difficiles, ils n'ont pas bénéficié de la prime COVID, ni considérés comme prioritaire à la vaccination, donc, oubliés par leur ministère. **Améliorer les incitations financières à la consommation des examens supplémentaires se fera au détriment de la revalorisation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents.**

L'UNSA-SANEER revendique :

- **L'abandon de toutes mesures visant à privatiser l'épreuve hors circulation des titres professionnels du groupe-lourd ;**
- **L'arrêt des recrutements d'examineurs du privé, au profit du recrutement de fonctionnaires d'État, IPCSR ;**
- **Le maintien du maillage territorial du service public des examens du permis de conduire ;**
- **La revalorisation du régime indemnitaire des IPCSR et DPCSR, juste reconnaissance de leur engagement.**

Pour faire aboutir ces légitimes revendications, j'appelle l'ensemble des IPCSR et DPCSR à cesser le travail le 17 juin 2021.

Ce courrier fait office de préavis de grève.

Notre organisation syndicale reste à votre disposition pour renouer le dialogue social.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christophe NAUWELAERS



Copies : *Jean-Benoît ALBERTINI, SG
Marie GAUTIER-MELLERAY, DSR
Laurence MEZIN, DRH
Philippe CAPON, SG UNSA-FASMI
Bureau national*



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex